

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

En application de l'Arrêté Municipal N°2022/008 en date du 27 Juin 2022

Etaient présents :

MM GUERNUT, SENECHAL, FLORIN, HILLION, DUFOUR, LEFEBVRE, GAUDEFROY
MMES MORELLE, CRAMPON, TARGY, BRUXELLE

Etaient absents et excusés :

MM MARTIN
MMES POUILLARD, GABRIEL

Procuration :

Madame LAUGIER donne procuration à Madame MORELLE

Secrétaire de séance : Monsieur SENECHAL

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de Séance : Monsieur Dominique SENECHAL
- Adoption du compte-rendu session du 12 Février 2024 – Secrétaire de Séance Monsieur Daniel GUERNUT
- Adoption du compte-rendu session du 19 Février 2024 – Secrétaire de Séance Monsieur Daniel GUERNUT
- Informations et Communications du Maire
- Etude et examen des projets de délibérations

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS :

- N°1 – Dossier N°02.2024.0187.02.212 – Rénovation EP giratoire Chaussée Brunehaut
- N°2 – Dossier N°02.2024.0031.02.212 – 02.2024.0032.02.212 – Enfouissement BT – HTA Route de Chauny (4^{ème} tranche) (entre Jardi'Aisne et contrôle technique) – EPT lié au 2024.031 – Route de Chauny (4^{ème} tranche)
- N°3 – Compte Financier Unique 2023 – Bilan d'exploitation
- N°4 – Vote du compte financier unique 2023 – Budget Général de la Commune
- N° 5 – Commune – Affectation des résultats 2023

Séance extraordinaire

La séance est ouverte à 18 heures par Monsieur le Maire qui souhaite la bienvenue aux élus.

I. Partie – Informations et Communications du Maire

a) Zone des Certelles

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que cet après-midi en présence du Bureau Municipal, il a reçu le Directeur de l'OPAL et la chargée d'opérations en charge du projet de construction du "béguinage" de Condren.

Il présente une "esquisse" de ce que pourrait être cette résidence "Séniors" réalisée au dos des pavillons bordant le Boulevard du Général de Gaulle.

Cette première présentation a été l'occasion, pour le Directeur de l'OPAL de faire le point sur les problèmes techniques à régler tant avec l'OPAC de l'Oise, qu'avec les éventuels autres promoteurs intéressés par ce secteur et le Directeur de dire "Je ne vais pas réaliser, à mes frais, une voie d'accès à proximité de la gare routière des autocars, voie qui servira ensuite aux autres".

Il a donc été décidé, comme d'ailleurs s'était engagée la CACTLF, d'organiser une réunion de travail avec son président afin d'arrêter l'implication de la CACTLF dans ce projet.

Monsieur le Maire a rappelé qu'il était intervenu à ce moment là de l'étude et que notre zone avait été classée, par le Bureau d'Études, en "Zone prioritaire avec implication forte de la CACTLF".

Il précise enfin que d'ores et déjà la date de cette séance de travail a été fixée car il souhaite que, très vite, nous puissions assister au démarrage de cette zone qui traîne depuis nombreuses années.

Bonne note est prise.

b) Logement Communal

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre reçue des locataires d'un logement communal, lettre dans laquelle ils exposent au Conseil Municipal, leur souhait d'acquérir le logement qu'ils occupent actuellement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le classement DPE de cette bâtisse, sur le montant du loyer et sur la proposition de prix d'achat formulée par les intéressés.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette demande.

Avant de statuer, l'Assemblée Municipale souhaite disposer d'une estimation de ce bien.

Monsieur le Maire prendra toutes dispositions dans ce sens et la question sera revue lors de la prochaine réunion du 08 Avril dans le cadre du vote du Budget Primitif 2024.

c) Demande d'autorisation pour fauchage du terrain de sports

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre dans laquelle un particulier sollicite de l'Assemblée l'autorisation de pouvoir faucher le terrain de sports une à deux fois dans l'année pour la mise à disposition de foin destiné à la nourriture de ses chevaux et ce, sans aucune contribution financière de part et d'autre.

Après exposé, le Conseil Municipal émet un avis favorable sous les réserves suivantes :

- Autorisation accordée par simple consentement verbal, sans qu'elle ne puisse entraîner de droits d'exploitation pour le preneur et sous son entière responsabilité
- Autorisation à renouveler chaque année
- Autorisation accordée sous la condition que le terrain de sports soit fauché, le foin enlevé, avant la Fête Communale dans la période du 15 Mai au 15 Juin

Bonne note est prise.

Le Conseil sera tenu informé de la suite qui sera réservée à cette demande après rencontre avec le demandeur.

d) Personnel Municipal

Monsieur le Maire donne, au Conseil, des informations sur le fonctionnement des Services Mairie et Médiathèque pour les prochains mois en matière de présence des personnels et des remplacements à prévoir avec répartitions des charges et compétences.

Monsieur Patrick HILLION comme il l'avait indiqué quitte la séance à 18h45 et donne procuration à Monsieur Daniel GUERNUT.

II. Etude et examens des projets de délibérations

DÉLIBÉRATION N°1 : Dossier N°02.2024.0187.02.212

Rénovation EP giratoire Chaussée Brunehaut

Monsieur le Maire indique aux Membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

Rénovation EP giratoire Chaussée Brunehaut

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 7 884,68 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 4 211,61 € HT, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	PARTICIPATION USED A	CONTRIBUTION COMMUNE
<u>Éclairage Public</u>			
Matériel	7 211,49 €	3 605,75 €	3 605,74 €
Réseau	223,19 €	22,32 €	200,87 €
<u>Contrôle technique</u>			
	450,00 €	45,00 €	405,00 €
	7 884,68 €	3 673,07 €	4 211,61 €

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- 1) **D'INSCRIRE** cette opération sur son budget de l'année 2025
- 2) **S'ENGAGE** à verser à l'USED A, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USED A et des travaux réalisés
- 3) **EN CAS D'ABANDON** du projet approuvé par la Collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USED A

DÉLIBÉRATION N°2 : Dossier N°02.2024.0031.02.212 – 02.2024.0032.02.212

Enfouissement BT – HTA Route de Chauny (4^{ème} tranche) (entre Jardî'Aisne et contrôle technique)

EPT lié au 2024.031 – Route de Chauny (4^{ème} tranche)

Monsieur le Maire indique aux Membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

Enfouissement BT – HTA Route de Chauny (4^{ème} tranche) (entre Jardî'Aisne et contrôle technique) et EPT lié au 2024.031 – Route de Chauny (4^{ème} tranche)

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 178 369,83 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 75 379,39 € HT, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	PARTICIPATION USED A	CONTRIBUTION COMMUNE
<u>Réseau électrique HTA</u>	48 923,59 €	48 923,59 €	22 810,05 €
<u>Réseau électrique Basse Tension</u>	57 025,13 €	34 215,08 €	22 810,05 €
<u>Réseau télécom</u>			
Génie civil	15 066,96 €	0,00 €	15 066,96 €
Étude et Câblage cuivre	7 572,33 €	0,00 €	7 572,33 €
<u>Éclairage Public</u>			
Matériel	40 297,94 €	18 000,00 €	22 297,94 €
Réseau	9 033,88 €	1 806,77 €	7 227,11 €
<u>Contrôle technique</u>			
	450,00 €	45,00 €	405,00 €
	178 369,83 €	102 990,44 €	75 379,39 €

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- 1) **D'INSCRIRE** cette opération sur son budget de l'année 2026
- 2) **S'ENGAGE** à verser à l'USED A, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USED A et des travaux réalisés
- 3) **EN CAS D'ABANDON** du projet approuvé par la Collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USED A

DÉLIBÉRATION N°3 : Compte Financier Unique 2023 – Bilan d’exploitation

Le Conseil Municipal,

Après exposé

- I. **PREND** note du bilan d’exploitation établi par le Maire pour l’exercice comptable 2023 sections de Fonctionnement et d’Investissement.
- II. **PREND** note des données financières comparatives pour les exercices budgétaires 2018 à 2023

DÉLIBÉRATION N°4 : Vote du compte financier unique 2023 – Budget Général de la Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2023/49 du 25 Septembre 2023 portant sur l’expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l’expérimentation du CFU du 25 Septembre 2023 réceptionnée par les Services de la Trésorerie du Pays Chaunois du 02.10.2023 ;

Vu le CFU 2023 de la Commune de Condren ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la Collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l’ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l’article L. 2121-12 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s’il n’est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l’article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu’il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l’un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence du doyen de l’Assemblée Générale désigné « Monsieur Daniel GUERNUT » ;

Considérant que le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l’Assemblée :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023				
Recettes	Prévision budgétaire totale	528 284,91 €	707 666,22 €	1 235 951,13 €
	Recettes réalisées	276 250,13 €	757 236,20 €	1 033 486,33 €
	Restes à réaliser	34 479,70 €	-	34 479,70 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	470 783,51 €	1 161 037,73 €	1 631 821,24 €
	Dépenses réalisées	400 248,36 €	625 775,05 €	1 026 023,41 €
	Restes à réaliser	50 686,77 €	-	50 686,77 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 123 998,23 €	131 461,15 €	7 462,92 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 57 501,40 €	453 371,51 €	395 870,11 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit (+/-)	- 181 499,63 €	584 832,66 €	403 333,03 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 16 207,07 €	-	- 16 207,07 €
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	- 197 706,70 €	584 832,66 €	387 125,96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le CFU 2023 de la Commune de Condren

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DÉLIBÉRATION N°5 : Commune – Affectation des résultats 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.FLORIN Claude, après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2023, constate que ce Compte fait apparaître les résultats suivants repris sur le tableau ci-annexé

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal :

- Soit en « report à nouveau » pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement,

- Soit en « réserve », pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en « réserve » afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte-tenu des restes à réaliser et d'autre part, en « report à nouveau » de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- + 387 125,96 € au compte 002 (Fonctionnement) Excédent de Fonctionnement reporté
 - 197 706,70 € au compte 1068 (Investissement) Déficit d'Investissement reporté
- suyant tableau joint en annexe.

Questions diverses

- Madame Hélène CRAMPON signale que dimanche dernier, dans le cadre de la campagne "Hauts de France Propres" elle a organisé un ramassage de déchets.

Beaucoup de déchets ramassés mais faible participation, 5 adultes et 4 enfants

Ce ramassage a produit le contenu de 7 sacs (5 de tout venant et 2 de déchets recyclables)

Monsieur le Maire ne peut qu'exprimer ses remerciements aux acteurs de cette opération en regrettant une fois encore le non-respect de certaines personnes.

A ce sujet Madame CRAMPON exprime le désir que soient installés près de l'École "des cendriers" et une poubelle sur la zone de stationnement des camions Boulevard du 32^{ème} RI.

Bonne note est prise.

La séance est levée à 19h15 par Monsieur le Maire qui rappelle que la prochaine réunion du Conseil est fixée au Lundi 8 Avril 2024 à 18 heures en Mairie pour le vote du Budget Primitif 2024 – Le Secrétaire de Séance Monsieur Patrick HILLION.

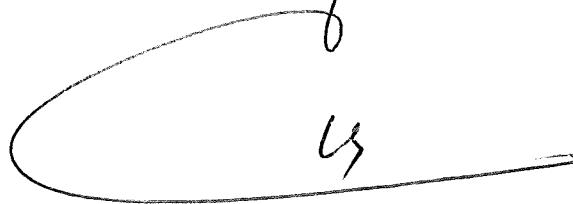
Tableau numérotation des délibérations			
<i>Délibération N°</i>	<i>Examinée le</i>	<i>Objet</i>	<i>Approuvée / Rejetée</i>
Délibération N°2024/13	18/03/2024	Dossier N°02.2024.0187.02.212 – Rénovation EP giratoire Chaussée Brunehaut	Approuvée
Délibération N°2024/14	18/03/2024	Dossier N°02.2024.0031.02.212 – 02.2024.0032.02.212 – Enfouissement BT – HTA Route de Chauny (4 ^{ème} tranche) (entre Jardi'Aisne et contrôle technique) – EPT lié au 2024.031 – Route de Chauny (4 ^{ème} tranche)	Approuvée
Délibération N°2024/15	18/03/2024	Compte Financier Unique 2023 – Bilan d'exploitation	Approuvée
Délibération N°2024/16	18/03/2024	Vote du compte financier unique 2023 – Budget Général de la Commune	Approuvée
Délibération N°2024/07	18/03/2024	Commune – Affectation des résultats 2023	Approuvée

----0----

Le Secrétaire de Séance,
Monsieur Dominique SENECHAL



Le Maire,
Monsieur Claude FLORIN.



Signatures du Conseil Municipal du 18 Mars 2024 :

Monsieur FLORIN Claude Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul 1 ^{er} Adjoint	Madame MORELLE Martine 2 ^{ème} Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel 3 ^{ème} Adjoint	Monsieur SENECHAL Dominique	Monsieur MARTIN Jean-Pierre
Madame CRAMPON Hélène	Monsieur HILLION Patrick	Monsieur LEFEBVRE Fabrice
Madame TARGY Michelle	Madame POUILLARD Paméla	Madame LAUGIER Jeanine
Madame BRUXELLE Maryse	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Madame GABRIEL Marie-José